

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Élections fédérales 2023

L'avenir de Genève se joue aussi à Berne !

Apprentissage

L'engagement des entreprises porte ses fruits

Rendez-vous de l'urbanisme 2023

Le thème de la ressource au centre d'une manifestation passionnante

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Président FMB

Dans un contexte géopolitique et économique toujours plus incertain, les élections fédérales se profilent, avec - les sondages le montrent - la tentation du repli sur soi.

Pour les métiers du bâtiment, qui se nourrissent de projets, de croissance, d'attractivité, le risque est grand que l'on péjore ainsi les conditions-cadres si favorables de notre pays qui permettent un développement harmonieux, raisonné et maîtrisé, que le monde environnant nous envie.

Ne nous y trompons pas : si la Suisse et singulièrement Genève ont su traverser de nombreuses crises récentes, internationales voire mondiales, et tirer leur épingle du jeu en se montrant plus résilients que nos voisins, ce n'est pas dû à la chance ou à une quelconque loi divine. C'est bien parce que nous sommes capables, dans un contexte hostile, de résister à des forces contraires et maintenir un environnement économique compétitif, prévisible, performant.

Dans nos relations avec l'Union européenne, si précieuses s'agissant de notre premier partenaire commercial, mais aussi de notre premier vivier de main-d'œuvre qualifiée dont nous manquons cruellement, c'est notre capacité à préserver une saine concurrence sur notre marché intérieur, notamment via les mesures d'accompagnement, qui joue un rôle prépondérant, certainement pas la limitation de la libre circulation.

Ce n'est pas en bridant l'économie et par des mesures punitives que nous arriverons à relever les défis de la crise climatique et de la transition énergétique, mais parce que la population et les entreprises helvétiques ont la responsabilité individuelle chevillée au corps. Et nos métiers auront un rôle central à jouer. L'on ne peut donc que se réjouir de voir l'intérêt pour ceux-ci augmenter, comme le démontre la rentrée 2023 et les nombreuses places d'apprentissage offertes.

Souvenons-nous en quand nous glisserons notre bulletin dans l'urne le 22 octobre prochain.

Vous tenez entre les mains le 50^e numéro de notre journal et nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous continuez à montrer pour cette modeste publication trimestrielle, qui est pour notre Fédération et pour les entreprises qu'elle représente, l'occasion de faire entendre leur voix.

Je vous souhaite une très bonne lecture !

Elections fédérales 2023 : l'avenir de Genève se joue aussi à Berne !

Lorsque l'on parle des liens entre la Berne fédérale et les cantons, il est souvent tentant de paraphraser un dicton grüérien bien connu affirmant que « de Fribourg ne viennent que la bise et les impôts » en y substituant Berne à Fribourg. Mais la politique fédérale ne concerne de loin pas que la fiscalité (ou la météo...).



Palais fédéral

Aménagement du territoire, infrastructures de transport, droit de la concurrence, marchés publics, liens avec l'Union européenne ou encore droit du travail et transition énergétique, tous ces domaines et bien d'autres encore sont à des degrés divers régis, ou à tout le moins fortement influencés, par les décisions prises par les autorités fédérales. Genève fait ainsi face à de nombreux enjeux dont les tenants et aboutissants dépendent de ce cadre fédéral.

Il en est ainsi par exemple de l'aménagement du territoire, dossier d'importance centrale pour l'avenir du canton, son attractivité, son potentiel de développement et l'activité de construction qui s'y déploie.

Genève se retrouve en effet quelque peu victime de ses vertus en la matière. Alors que de nombreux cantons ont historiquement prévu des zones à bâtir très étendues dans leurs politiques d'aménagement, de manière peu ordonnée et sans rapport avec leurs besoins, le nôtre s'est toujours montré très discipliné en la matière, favorisant la densité et la diversité. Avec la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui vise notamment à préserver les zones non-bâties, on se retrouve avec la situation paradoxale où les cantons auparavant laxistes conservent des capacités de développement importantes mais où Genève, qui a toujours privilégié un urbanisme compact, se trouve à présent fortement entravé dans son développement alors que les besoins en la matière sont réels.

Comme les autres cantons, nous dépendons aussi fortement de la Confédération pour le financement de nos infrastructures de transport. Si le CEVA a pu, enfin, se concrétiser, c'est surtout grâce au cofinancement fédéral du projet. Et il en va de même pour les investissements nécessaires dans l'adaptation du réseau autoroutier.

S'agissant des marchés publics, si le cadre légal est avant tout cantonal et intercantonal (AIMP), le contenu de celui-ci est *de facto* lié à la loi fédérale sur les marchés publics. Surtout, au-delà de la lettre de la loi, les directives et autres recommandations émanant des autorités fédérales dictent plus ou moins directement l'esprit et les méthodes de sa mise en œuvre.

Enfin, s'agissant de la transition énergétique, tant ses objectifs que les modalités du Programme Bâtiments, permettant de financer une grande part des travaux d'assainissement énergétique, se décident en premier lieu à Berne.

Ces quelques exemples le démontrent autant qu'ils le rappellent : la santé économique des cantons est étroitement liée aux décisions prises par le Parlement fédéral. De ce constat découle une évidence : la qualité de ces décisions dépend directement de la qualité de la représentation cantonale à Berne.

Élections fédérales : mode d'emploi

Le Parlement fédéral est composé de deux Chambres : le Conseil national et le Conseil des États.



Palais fédéral, salle du Conseil national

Le Conseil National compte 200 sièges répartis entre cantons en fonction de leur population. Genève y compte 12 représentants. L'élection au Conseil national a lieu selon le système dit «proportionnel». Cela signifie qu'avant de voter pour une personne, l'on vote pour une liste et que c'est en fonction du nombre de voix obtenues par celle-ci que l'on détermine combien de sièges elle reçoit. Ces sièges sont ensuite répartis entre les candidats de la liste concernée en fonction des voix qu'ils ont obtenues individuellement. Le cumul est autorisé, ce qui veut dire que l'on peut mettre deux fois (mais pas plus) le nom d'un même candidat sur son bulletin.



Palais fédéral, salle du Conseil des États

Le Conseil des États compte 46 sièges répartis à raison de deux par canton (ou un par demi-canton). À Genève, le scrutin se déroule en deux tours. Le premier a lieu le même jour que l'élection du Conseil national, à la majorité absolue et non pas selon le système proportionnel. Si moins de deux candidats atteignent cette majorité absolue, un second tour est tenu. Ici, contrairement à l'élection du Conseil national, le cumul n'est pas possible, ce qui signifie que l'on ne peut pas mettre deux fois le nom du même candidat sur son bulletin.

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2023 AURONT LIEU :

Le **22 octobre** pour l'élection du Conseil national et le premier tour de l'élection du Conseil des États.

Le **12 novembre** pour l'éventuel 2^e tour de l'élection du Conseil des États.

Des candidats de qualité et amis des métiers du bâtiment

La FMB a historiquement toujours noué des liens forts avec des élus tant au Grand Conseil qu'aux Chambres fédérales. En parallèle, depuis sa fondation en 2016, constructionromande a renforcé les relations existantes entre l'industrie de la construction et les élus fédéraux des cantons romands. Ces relais auprès de personnalités politiques à l'écoute des préoccupations de nos métiers, attentifs aux besoins des PME et des artisans, sont autant d'avantages précieux pour s'assurer que les intérêts de notre industrie et de ses forces vives soient pris en compte.

La FMB a passé en revue les listes pour les élections fédérales 2023 et appelle à soutenir les candidats ci-dessous.

Conseil des États

Pour l'élection au Conseil des États, chaque électeur dispose de deux suffrages. Chaque candidat ne peut être mentionné qu'une seule fois (case à cocher sur le bulletin de vote).

La FMB appelle à soutenir en bloc les deux candidats ci-contre :



Vincent MAITRE
Liste N° 4
Le Centre



Simone DE MONTMOLLIN
Liste N° 9
PLR.Les Libéraux-Radicaux Genève

Conseil National

Pour l'élection du Conseil national, chaque électeur dispose de douze suffrages. Chaque candidat peut être mentionné une ou deux fois (maximum), ce qui lui donne un ou deux suffrages. Il faut toutefois veiller à respecter le nombre maximum de douze suffrages.

La FMB appelle à soutenir les listes et les candidats ci-dessous :

Liste N° 1 : PLR.Les Libéraux-Radicaux Genève



Simone DE MONTMOLLIN
Conseillère nationale
sortante



Cyril AELLEN
Député
au Grand Conseil



Diane BARBIER-MUELLER
Députée
au Grand Conseil



Véronique KÄMPFEN
Députée
au Grand Conseil

Liste N° 6 : Le Centre



Vincent MAITRE
Conseiller national
sortant



Jacques BLONDIN
Député
au Grand Conseil



Jean-Marc GUINCHARD
Député
au Grand Conseil

Droit de la concurrence : une lueur d'espoir à l'horizon ?

construction romande

Le Conseil fédéral a soumis au Parlement un premier projet de révision de la loi fédérale sur les cartels (LCart). Le projet est perfectible mais l'espoir renaît d'un rééquilibrage plus que nécessaire de la loi.

La LCart a été adoptée par le Parlement en 1995 et est entrée en vigueur en février 1996. Elle pose notamment que les accords qui affectent de manière « notable » la concurrence sont illicites. Depuis l'entrée en vigueur de la LCart, afin de juger de la « notabilité » de ces accords, les autorités devaient analyser ces accords et démontrer leur portée ainsi que le préjudice causé.

En 2016, le Tribunal fédéral a cependant rendu un arrêt qui a totalement renversé la pratique existante. Selon cet arrêt, certains types d'accords, notamment ceux portant sur les prix, doivent dorénavant être considérés comme « notables » par nature et donc illicites, indépendamment de leurs effets réels. Même un accord ou une forme de collaboration entre entreprises qui n'aurait que le potentiel de porter atteinte à la concurrence doit dorénavant être déclaré illicite.

La Comco n'a pas perdu de temps et l'encre de l'arrêt du Tribunal fédéral n'était pas encore sèche qu'elle adaptait toutes ses directives en soulignant avec satisfaction que son travail en deviendrait grandement simplifié. Elle ne devait en effet plus procéder à une analyse des accords qu'elle attaquait et pouvait simplement invoquer cette nouvelle jurisprudence pour attaquer toute pratique qu'il lui était loisible de considérer comme contraire à la saine concurrence. Des pratiques et collaborations entre entreprises jusqu'alors parfaitement licites sont devenues du jour au lendemain illicites.

La Comco s'est par exemple immédiatement attaquée à de nombreuses séries de prix indicatifs et autres aides à la calculation publiées pourtant depuis de nombreuses années par les associations professionnelles, indispensables dans de nombreux cas et sur lesquelles les tribunaux eux-mêmes ou l'administration (!) se sont toujours basés pour estimer la valeur d'une prestation. Des craintes sont même rapidement apparues s'agissant de la possibilité de continuer à créer des consortiums en raison du fait que le prix de la prestation fait forcément partie de la discussion entre les entreprises parties prenantes.

Le résultat est que les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, ne savent dorénavant plus à quel saint se vouer car, *a priori*, toute forme de collaboration pourrait théoriquement s'attirer les foudres de la Comco avec toutes les conséquences négatives qui en découlent. Il faut souligner que ce renversement de la pratique s'est opéré alors que la loi elle-même n'a pas changé d'une virgule, qui plus est sur un point aussi central. Au contraire, le Parlement fédéral à même explicitement refusé une telle modification de la loi deux ans à peine avant le rendu de l'arrêt du Tribunal fédéral.

Afin de ramener une dose de pragmatisme dans la politique suisse de la concurrence, plusieurs interventions ont été déposées ces dernières années aux Chambres fédérales demandant d'en revenir à la mise en œuvre équilibrée de la LCart qui a prévalu entre 1996 et 2016 : seuls les accords qui déploient des effets nuisibles concrets doivent être considérés comme illicites. Il faut souligner que, entre 1996 et 2016, des cartels néfastes et bien réels ont été combattus efficacement par la Comco, y compris dans la branche de la construction, ce que personne ne songe à déplorer au demeurant. Il ne s'agit donc pas de torpiller le droit suisse de la concurrence, mais simplement d'en revenir à une mise en œuvre équilibrée, adoptée et confirmée par le Parlement, qui a fait ses preuves avec succès durant 20 ans. Ni plus, ni moins.

Ces interventions ayant été adoptées par le Parlement, le Conseil fédéral s'est vu contraint de proposer ce printemps au Parlement un projet de révision de la LCart. Le projet est perfectible et la mauvaise volonté du Conseil fédéral sur ce dossier évidente, mais l'on semble néanmoins se diriger dans la bonne direction. Les débats sur ce projet aux Chambres ne font que commencer et gageons que le chemin est encore long et tortueux, surtout au vu de l'activisme politique débridé dont fait actuellement preuve la Comco pour couler toute tentative dans ce sens. Mais il s'agit de rester ferme et de permettre à l'avenir aux entreprises de retrouver une certaine sécurité juridique.

Les milieux professionnels s'engagent pour la formation des jeunes

Genève est depuis longtemps en queue du peloton national s'agissant des chiffres de l'apprentissage. Ces dernières années, un effort important a donc été entrepris pour mieux faire connaître les opportunités liées à l'apprentissage, effort qui semble porter ses fruits en cette rentrée 2023.



Si l'on considère le nombre de places d'apprentissage en pourcentage des emplois, Genève affichait en 2020 un taux de 1.7% alors que la moyenne suisse s'établissait à 4.5%. Sans formation de la relève, la pénurie importante de main-d'œuvre à laquelle les entreprises sont confrontées ne se résorbera tout simplement jamais, voire s'aggravera encore dans les années à venir.

Situation des places d'apprentissage

La rentrée 2023 se démarque par un bond exceptionnel dans le nombre de contrats signés à Genève. 2'838 places d'apprentissage pourvues en août, en comparaison avec les 2'429 recensées à la même période en 2022, soit une hausse de 16.8% toutes filières AFP et CFC confondues. Tous les secteurs connaissent une augmentation, notamment celui de la construction avec un accroissement de 37% comparé à l'an dernier. Cette courbe ascendante démontre une mobilisation significative des milieux professionnels en faveur de la formation professionnelle et plus généralement de l'économie locale. Un grand merci aux entreprises et félicitations aux jeunes qui s'engagent dans ces voies prospères.

Plateforme de gestion des stages

Dans l'optique de valoriser la pluralité des perspectives offertes par la formation professionnelle et d'éveiller des intérêts, il est primordial de renforcer le processus de préparation à l'entrée en apprentissage.

Dans ce cadre et pour répondre à un besoin exprimé par les partenaires de la formation, l'Association Paritaire pour la Formation Professionnelle (APFP) UAPG-CGAS, a développé la plateforme **Gestage** (www.gestage.ch) avec le soutien de la Fondation pour la Formation professionnelle et continue (FFPC) et en collaboration avec le Département de l'Instruction Publique (DIP). Cette application simple et agile, utilisée avec succès par le canton de Fribourg depuis plusieurs années, centralise les offres de stages découverte de 1 à 5 jours à destination des jeunes scolarisés à Genève en recherche d'une voie professionnelle. Les entreprises peuvent personnaliser, publier et désactiver leurs annonces de manière autonome. À noter que les entreprises non formatrices sont également concernées puisqu'elles sont habilitées à proposer un stage d'orientation.

En résumé

- Les accès permettent d'agir directement sur la publication ou inactivation des offres, sans passer par des procédures administratives chronophages et compliquées.
- Les entreprises sont libres de personnaliser leurs offres : durée de 1 à 5 jours, à date fixe ou selon entente, ou encore une simple visite de l'entreprise sur une demi-journée, autant de possibilités de promouvoir leur engagement pour la formation professionnelle.
- Axé en premier lieu sur la profession, ce n'est qu'une fois le choix d'orientation fait et après l'inscription du candidat/élève que l'identité de l'entreprise lui est révélée. Ce processus a pour objectif de s'assurer de l'intérêt du candidat pour la profession, mais s'entend aussi en termes de protection des données.
- Du fait que les offres sont gérées par l'entreprise, les jeunes peuvent concentrer leurs efforts sur les disponibilités annoncées. En créant un compte, ils peuvent envoyer leur dossier en quelques clics et accéder à un historique de leurs demandes de stage.
- Une **foire aux questions** regroupe des informations utiles et des liens vers les formulaires usuels. **Un support d'aide** est désormais accessible pour vous guider dans la création de votre compte et la publication de vos offres.



Monparcours

Dans un souci de centralisation, Gestage est intégré à la plateforme www.monparcours.ch, portail d'information à destination des jeunes, de leurs parents et des partenaires de l'orientation, qui regroupe l'ensemble des données sur la formation professionnelle et fait relais vers tous les sites de référence (www.orientation.ch, www.citedesmetiers.ch, sites des associations professionnelles, etc.). Vous y trouverez également un **agenda d'activités** de promotion des métiers auquel les entreprises peuvent contribuer si elles souhaitent proposer des visites ou des séances d'information aux élèves scolarisés dans le canton.

Pour aller plus loin

Aujourd'hui, 832 jeunes et 148 entreprises sont actifs sur la plateforme. Valoriser les professions, renforcer la marque employeur et recruter les futurs apprentis, autant de raisons de rejoindre le réseau des professionnels sur Gestage !

Pour s'inscrire et découvrir les talents de demain : <https://www.gestage.ch>

Pour tout renseignement : projet-iosp@apfp-ge.ch

Experts FMB : à disposition des acteurs de l'acte de construire

Depuis de nombreuses années, la FMB tient à disposition des maîtres d'ouvrages, de leurs mandataires, des avocats, juges, etc. une liste d'experts qui ont des compétences reconnues dans leurs professions respectives et sont à même de poser un regard professionnel sur différents travaux effectués.

Les situations sont en effet nombreuses dans lesquelles une fois les travaux achevés ou avant d'en solliciter, il est nécessaire de bénéficier de conseils, avis, d'une étude de faisabilité d'une conciliation, d'une expertise dans le cadre d'un procès, en passant par la médiation et l'arbitrage.

L'expertise peut être demandée avant travaux, simplement par exemple pour connaître la nature de ceux à entreprendre. On demande en fait l'avis d'un professionnel avant de se lancer dans un chantier. Mais le plus souvent, l'expert est mandaté une fois les travaux accomplis, pour répondre à certaines questions relatives à ces travaux et qui touchent le plus souvent la qualité de ceux-ci.



Très schématiquement, un expert est le plus souvent sollicité parce qu'un client n'est pas satisfait de la qualité ou qu'il estime avoir payé trop cher. Il n'a pas un rôle juridique (déterminer si la prestation est conforme à celle promise dans le contrat), mais doit essentiellement déterminer si les travaux ont été effectués selon les règles de l'art et la pratique (aussi emploi de main-d'œuvre déclarée qui est un indice, vérification en amont de la capacité d'exécuter la prestation, etc.). Son appréciation ne porte que très accessoirement sur le prix (conformité au devis s'il y en a un, éventuelles exagérations patentées vers le haut ou le bas).

Si l'expert est un professionnel qui a accepté de figurer en tant que tel sur une liste publiée par la FMB, il n'en demeure pas moins indépendant de celle-ci, doit être dûment mandaté et la rémunération de sa prestation convenue. Le service de la FMB se limite à la mise à disposition de cette liste d'experts. Cela étant, au vu des demandes auxquelles les experts font face, à la complexité croissante de ce qui leur est demandé, la FMB leur a proposé une formation qui leur permet de gagner en compétence et en connaissance sur le terrain très spécifique de l'expertise, leurs connaissances professionnelles étant pas principe acquises en amont.

Dans ce cadre, quelques principes fondamentaux méritent d'être rappelés.

Le contrat qui lie un expert à son client est un mandat, soumis à obligation de moyens, non de résultat. Avant tout, les partenaires contractuels devraient convenir du champ de l'expertise, du montant prévisible des honoraires et d'une avance de frais.

L'expertise privée, commandée unilatéralement, n'a pas de force probante particulière mais permet de donner un éclairage sur une situation avant de décider d'aller plus loin.

Par contre, s'il s'agit d'une expertise amiable, soit la situation où l'expert est désigné par les parties sans action judiciaire en vue d'un accord, la situation est différente car les parties se sont en général mises d'accord pour se ranger aux conclusions de l'expert.

L'expert peut finalement être sollicité pour d'autres actions qui vont du conseil amical à l'étude de faisabilité, sans oublier la voie ouverte vers la médiation, même si en principe, le médiateur n'est pas un spécialiste de l'objet du différend.

Les experts qui figurent sur la liste FMB s'engagent à respecter les points suivants :

- L'expert a le devoir de discrétion, il doit prendre du recul et être serein ;
- Exiger tous les documents nécessaires à l'établissement de l'expertise dans un délai fixé ;
- Juger sur pièces avec un dossier complet ;
- Ne pas prendre parti mais exercer une analyse objective ;
- Ne pas hésiter à s'entourer d'autres experts (techniques, juridiques, etc.) ;
- L'expert joue le rôle de conciliateur et conduit les parties vers un accord, à défaut contribue à la résolution du litige.

N'hésitez pas à les solliciter en cas de besoin, la liste étant à disposition sur le site internet de la Fédération (www.fmb-ge.ch/au-service-de-la-construction/les-experts), dans son annuaire et à son secrétariat.

Le thème de la ressource au cœur des Rendez-vous de l'urbanisme 2023

LES RENDEZ-VOUS
DE L'URBANISME

17 + 18 + 19
OCTOBRE 2023

RE/SSOURCE

PAVILLON SICLI.CH

© Atelier Poisson

Depuis quelques années à chaque automne la Quinzaine de l'urbanisme rassemblait à Genève, sur quinze jours durant, des professionnels de l'urbanisme, des futurs acteurs, mais aussi des citoyens curieux de l'évolution du territoire et des cadres de vie. À l'initiative de l'État de Genève et grâce à un réseau de partenaires engagés, les dernières éditions ont ainsi porté haut et fort des thématiques aussi variées que le « faire quartier » ou la question des limites. Toujours en phase avec les préoccupations les plus contemporaines, l'évènement revient cet automne dans un format revisité pour appréhender un autre thème crucial de notre époque : la ressource. Renommée les Rendez-vous de l'urbanisme, cette 9^e édition compactée honore le traditionnel moment de rencontre des milieux professionnels sur trois jours – au lieu de quinze – et en augmente l'intensité pour faire de ces journées d'incontournables moments de mises à jour, de débats et de réflexions, à destination de tous les protagonistes de la transformation du territoire.

Le comité curatorial de l'évènement invite les participants à explorer la ressource au sens large, depuis les matières premières nécessaires à la transformation des villes jusqu'aux ressources naturelles qui les entourent et avec lesquelles elles font corps. La ressource est aussi humaine lorsque l'on pense à l'urbanisme, pour ses capacités d'imagination, de projection, de faire et de vivre ensemble. Il s'agit de l'énergie, de l'eau, du sol, des matériaux, et autant d'autres ressources à préserver ou à mobiliser dans l'évolution du phénomène urbain. La ressource est ce qui est là, elle est latente et à disposition, ou bien dans un état de fragilité à soigner. Mais c'est aussi et surtout de ce que la ville a désormais besoin, et de ce qu'il lui faudra encore davantage demain. C'est dans cette perspective que les Rendez-vous de l'urbanisme 2023 positionnent leur ambition, en support des évolutions permanentes rencontrées dans les pratiques de l'aménagement.

Pour appréhender le thème de la ressource au plus près du terrain, les Rendez-vous de l'urbanisme 2023 proposent, le mardi 17 octobre, une première journée d'immersion dans le territoire du canton de Genève au travers de parcours thématiques. Ces visites à choix réparties sur différents sites abordent les enjeux d'extraction, de transformation et de recyclage des matériaux de construction, ceux liés au réemploi et à l'utilisation des matériaux biosourcés et géosourcés, à l'appropriation des ressources naturelles et bâties par leurs habitants, ou à la prise en compte des ressources d'un site donné dans les processus liés à sa transformation. Le lendemain, mercredi 18 octobre, est une journée de rencontre, de partage et de présentations au Pavillon Sicli, avec notamment une conférence (en anglais) de l'architecte Anupama Kundoo et de multiples contributions des partenaires de l'évènement. Les interventions, tables rondes et moments conviviaux qui s'y succèdent offrent aux participants des conditions privilégiées d'échange sur leurs pratiques respectives, autour d'un thème fédérateur. Les Rendez-vous de l'urbanisme 2023 se concluent enfin, après les prolongations du jeudi 19 octobre, par le lancement de la Fondation Pavillon Sicli – Architecture et Arts du bâti avec une conférence de l'artiste Thomas Hirschhorn et une soirée festive animée par le DJ genevois Alex Sumi.

Les Rendez-vous de l'urbanisme ont lieu les 17, 18 et 19 octobre 2023 autour du Pavillon Sicli à Genève. Programmation détaillée disponible sur le site du Pavillon Sicli : www.pavillonsicli.ch

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION – Rampe du Pont-Rouge 4 – 1213 Petit-Lancy – www.fmb-ge.ch

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.